

N° 2019/E4/108

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

- OBJET : ETUDE DE LA DGCCRF RELATIVE A LA SITUATION DE LA
DISTRIBUTION DES CARBURANTS EN CORSE.

CONSIDERANT qu'il y a un an, des milliers de citoyens se sont élevés contre l'explosion des prix du carburant, arrivés à un niveau jamais atteint, en créant le mouvement des « Gilets jaunes »,

CONSIDERANT que de nombreux Corses se sont impliqués au sein de ce mouvement ou ont fait le choix de faire partie de mouvements citoyens ayant le même socle de revendications,

CONSIDERANT que les revendications de ces mouvements se sont concentrées sur des problématiques spécifiques à la Corse, comme notamment les prix du carburant plus élevés que sur le continent,

CONSIDERANT que, suite à ces évènements, le Président du Conseil exécutif de Corse a tenu à apporter une réponse politique forte en organisant, avec les Présidents de l'Assemblée de Corse et du CESEC, la première « Conférence Sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse » le 14 janvier 2019,

CONSIDERANT que cette « Conférence Sociale » a donné lieu à d'importants travaux qui ont associé les mouvements citoyens insulaires de lutte contre la précarité et les acteurs économiques concernés, notamment à travers un cycle de réunions portant sur la question des prix du carburant,

CONSIDERANT que ces travaux ont abouti à la rédaction d'une résolution solennelle, votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que la Préfète de Corse avait annoncé en novembre 2018 qu'une étude relative à la situation de la distribution des carburants en Corse serait réalisée sous son autorité par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF),

CONSIDERANT que, comme l'ont précisé par voie de presse les services de la Préfecture en mai 2019, cette étude a bien été rendue à la Préfète de Corse par la DGCCRF,

CONSIDERANT que ces dernières semaines, plusieurs représentants des mouvements citoyens insulaires ont fait part de leurs inquiétudes quant à la forte précarité qui subsiste en Corse et ont notamment regretté la non parution de l'étude de la DGCCRF,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de fournir aux Corses des éléments concrets relatifs à la situation de la distribution des carburants sur l'île et à la compréhension des mécanismes de formation des prix du carburant vendu en Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à la Préfète de Corse de rendre publique l'étude relative à la situation de la distribution des carburants en Corse réalisée par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).